

Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2016

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale le mardi 12 avril 2016, à 20 heures, à la halle polyvalente.

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2015 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)
- 2. Comptes 2015
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'Organe de révision
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation
- 3. Approbation des modifications des statuts de l'AEGN
- 4. a. Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016
 - b. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association
- 5. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 13 du 1er avril 2016

Affichage au pilier public

Envoi d'une circulaire en tous-ménages

Bulletin d'informations communales no 154 de janvier 2016 à

avril 2016

Président

Monsieur Philippe Chassot, syndic

Monsieur Yvan Sapin, vice-syndic

Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal

Madame Laurence Charrier, conseillère communale

Madame Dominique Haller Sobritz, conseillère communale

Monsieur André Maradan, conseiller communal

Secrétaire Madame Sabine Barras, secrétaire communale

Scrutateurs Laurent Brugger, tables 1 et 2

Angelo Tortorella, tables 3, 4 et table du conseil communal

Votes Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir

lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le

demandent.

Excusés Monsieur Antonio Spadafora, conseiller communal

Madame Murielle Cudré-Mauroux et Messieurs Florian Richoz,

Jérôme Raemy et Martin Wettstein

Membres présents 36 citoyens(nes) habilités à voter

M. Philippe Chassot ouvre l'Assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue. Il salue particulièrement les futurs conseillers communaux, Madame Laurence Levrand Dähler ainsi que Messieurs Daniel Diethelm et Maïc Werner et les félicite pour leur brillante élection. Il relève que la salle a été rénovée pour cette dernière Assemblée de la législature 2011 - 2015 et remercie Monsieur Daniel Chablais pour son travail.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

M. Philippe Chassot présente l'ordre du jour à l'Assemblée qui n'a pas de remarque à formuler.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 15 décembre 2015 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015 est approuvé par 35 voix.

2. Comptes 2015

M. Philippe Chassot informe l'Assemblée que les comptes 2015 clôturent avec un bénéfice de CHF 1'085.83. Ce résultat positif s'explique par des rentrées fiscales supérieures à la prévision, principalement concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ce résultat a permis en outre de constituer les réserves et de procéder aux amortissements supplémentaires suivants :

Bénéfice brut	CHF	78'208.63
Transitoire déneigement	CHF	10'000
Réserve pour l'entretien de la halle	CHF	10'000
Réserve pour l'entretien des routes	CHF	10'000
Réserve pour l'aménagement des locaux de l'AES	CHF	10'000
Amortissement suppl. dallage du cimetière	CHF	6'499
Amortissement suppl. véhicule communal	CHF	10'000
Amortissement suppl. participation à la BRA	CHF	5'499
Amortissement suppl. passerelle de Posat	CHF	15'000
Bénéfice net	CHF	1'085.83

Le total du chapitre Administration présente un total de charges de CHF 374'809.40 et des produits de CHF 142'993.05. Le poste "Administration communale" n'amène pas de commentaires particuliers; les charges sont maîtrisées. M. le syndic précise simplement que l'Exécutif, comme pour l'ensemble des postes sur lesquels il a une influence, accorde une attention toute particulière à l'évolution des charges en procédant notamment à certains pointages en cours d'année. Le poste "Administration générale" présente un total des charges de CHF 319'638.60 et des produits de CHF 122'811.80. L'augmentation du poste 02.301.0 s'explique par le paiement d'heures supplémentaires de secrétariat et celle du poste 02.301.1 notamment par le versement d'une prime d'ancienneté de service contractuelle. Nous en profitons pour féliciter et remercier encore une fois Monsieur Daniel Chablais pour son engagement et sa fidélité, de même que nos conductrices du bus scolaire, Mesdames Francine Brugger et Katharina Nicolet. Le total du chapitre de l'Ordre public présente un total de charges de CHF 87'915.75 pour des produits de CHF 26'762.90. En préambule, M. Philippe Chassot tient à rappeler que la comptabilité de l'ACC est tenue par la commune de Chénens. Cela explique certaines variations entre le budget et les comptes. La manière d'interpréter la ventilation de certaines écritures étant propre à chaque boursière. La solde des sapeurs est en augmentation car le nombre de ceux-ci a augmenté significativement (douze sapeurs alors que seulement deux étaient prévus au budget). L'augmentation du poste Achats de marchandises s'explique par la même raison. Concernant les frais d'entretien de véhicules, la différence provient du fait que pour des raisons de coût, l'acquisition de véhicules d'occasion a été privilégiée. Cela présente également un certain risque et certainement des frais d'entretien supérieurs par rapport à des véhicules neufs. En l'occurrence, il s'agit de l'échange de 6 sièges dans le véhicule FIAT pour la protection respiratoire. Les frais d'interventions sont plus élevés que prévus, mais logiquement non planifiables. Ils sont également moins importants qu'en 2014, les principales interventions avant eu lieu sur Cottens. M. le syndic rappelle que ces interventions sont refacturées à la commune touchée par le sinistre. Le poste "Amortissement obligatoire" est plus élevé que prévu. La différence s'explique par l'agrandissement du parc véhicules. Le total du chapitre "Enseignement et formation" présente un total de charges de CHF 964'377.80 et des produits de CHF 135'252.75. Le dépassement se situe au niveau de l'achat des fournitures scolaires pour le cycle scolaire obligatoire. Il s'agit de postes sur lesquels l'Exécutif n'a pas une grande emprise, malgré le fait qu'il rende

attentifs les enseignants sur l'importance de veiller à respecter les budgets. Le montant budgété était manifestement sous évalué. La refacturation à la Commune de Chénens est plus importante elle aussi. La diminution dans le poste 21.451.0 provient d'une écriture transitoire extournée en début d'exercice. En prenant la moyenne 2014/2015, nous constatons que la participation du canton se situe bel et bien autour des CHF 30'000.-. Comme annoncé, cette participation est encore d'actualité pour deux années, après quoi les transports scolaires seront entièrement à la charge des communes. Le total du poste "Accueil extra-scolaire" se monte à CHF 71'245.50. Celui-ci devant s'équilibrer, le Conseil communal a procédé à un prélèvement sur la réserve. Cette dernière se monte à CHF 7'393.60 au 31 décembre 2015. Dans tous les chapitres, le poste "Frais d'électricité, chauffage, eau" est inférieur au budget et aux comptes 2014. Ceci provient d'un transitoire mazout comptabilisé suite au résultat positif de 2014, comme relaté lors de la dernière Assemblée des comptes. D'autre part, les frais d'entretien du bâtiment ont été moindre, par rapport à ceux budgétés. Le total des charges du chapitre "Culture et loisirs" s'élève à CHF 111'436.10 pour des produits de CHF 31'596.65. Le total des charges du poste "Sport" se monte à CHF 80'039.05 pour des produits de CHF 31'596.65. Comme en 2014, une réserve à hauteur de CHF 10'000.a été comptabilisée. Celle-ci permettra de procéder dans les années à venir au contrôle et à l'entretien du système de ventilation de la halle, repoussés par manque de moyens. Le total du chapitre "Santé" s'élève à CHF 268'473.80 pour des produits de CHF 3'969.20. Il s'agit là uniquement de charges liées sur lesquelles la Commune n'a aucune emprise. Une augmentation d'environ 8% pour ce chapitre est relevée. Le total du chapitre "Affaires sociales" s'élève à CHF 384'455.50 pour des produits de CHF 8'058.70. Ces charges s'inscrivent également au chapitre des charges liées. Elles subissent une augmentation de l'ordre de 11% par rapport à 2014. Le total du poste "Aide sociale" s'élève à CHF 162'772.05. Le total du chapitre "Transports et communications" présente un total de charges de CHF 175'116.10 pour des produits de CHF 50.--. Le poste "Déblaiement, sablage, protection hivernale" est relativement peu élevé. Il tient compte d'un transitoire comptabilisé à hauteur de CHF 10'000.--, suite au résultat positif de l'exercice précédent et d'un nouveau transitoire du même montant. Une réserve de CHF 10'000.-- a été constituée pour accomplir quelques travaux d'entretiens urgents et non planifiés durant les prochaines années. La part à l'exploitation du trafic régional est en augmentation, tout comme le nombre de véhicules qui sillonnent nos routes. Le total du chapitre "Protection - Aménagement de l'environnement" présente un total de charges de CHF 387'445.35 et des produits de CHF 372'965.10. Le poste "Approvisionnement en eau" est équilibré comme le veut la loi et un montant de CHF 9'410.35 a été attribué à la réserve. Elle se monte à CHF 76'447.30 au 31 décembre 2015. Le total du poste "Protection des eaux" se monte à CHF 231'468.15. Comme le veut la loi et suite à l'adoption du nouveau règlement, ce poste doit dorénavant aussi s'équilibrer. L'attribution à la réserve s'élève à CHF 122'359.25. Cette dernière se monte à CHF 153'612.20 au 31 décembre 2015. Le total du poste "Ordures ménagères" présente un total de charges de CHF 77'309.90 et des produits de CHF 72'049.95. Les frais de ramassage sont supérieurs au budget, mais comparables aux frais effectifs 2014, voir même légèrement inférieurs. La loi exige une couverture des charges à hauteur de 70%. Nous nous situons à 93% et sommes par conséquent parfaitement dans le tir. Notre règlement communal prévoit également que la moitié des recettes doit provenir de la taxe proportionnelle, ce qui est presque le cas. Relevons que, pour les trois postes, nous nous situons en dessous des montants budgétés. Le chapitre "Economie" présente un total de charges de CHF 11'834.60 et des produits de CHF 628.20. Il n'apporte aucun commentaire particulier, si ce n'est une maîtrise des coûts, tant par rapport au budget que par rapport à l'exercice 2014. Le chapitre "Finances et impôts" présente un total de charges de CHF 376'909.97 et des produits de CHF 2'421'583.65. Les recettes effectives du chapitre sont supérieures de

près de 10% aux montants estimés lors de l'établissement du budget. L'estimation des rentrées fiscales est périlleuse. Il est quasiment impossible de pouvoir le faire précisément. Nous avons procédé avec prudence. Nos espérances ont été dépassées. Ces recettes contribuent grandement au fait que nous sommes en mesure de vous présenter un résultat positif pour la seconde année consécutive. Comme déjà soulevé l'année dernière, la contribution immobilière est, elle aussi, en augmentation. Malgré une LAT défavorable au développement, on construit encore à Autigny, certes avec modération. Les propriétaires procèdent également à des rénovations, ce qui a pour conséquence d'augmenter la valeur fiscale du bien. Les intérêts des dettes sont supérieurs au budget, mais en régression par rapport à 2014. Les taux d'intérêts en viqueur en sont la raison. Nous avons d'ailleurs eu la possibilité de renouveler un emprunt en fin d'année dans d'excellentes conditions. Il a également été porté une attention particulière au compte-courant de l'Etat de Fribourg, lequel est très utile pour les mouvements entre la commune et le canton. A contrario, les conditions du canton sont tout sauf intéressantes. Vous constaterez ultérieurement au bilan que nous avons été en mesure de le diminuer de quelques CHF 400'000.- en comparaison avec 2014. En quise de conclusion, vous constatez sur ce récapitulatif que le bénéfice se monte à CHF 1'085.83

Questions:

- **M. Jacques Berset** demande quelle est la raison de l'augmentation des frais d'électricité de la station de pompage.
- **M. Yvan Sapin** explique que suite à un disfonctionnement des pompes, celles-ci ont tourné de façon excessive. Le problème est désormais résolu.
- **M. Laurent Brugger** exprime le souhait que dorénavant le montant des investissements non achevés soit présenté à l'Assemblée.
- M. Philippe Chassot répond que le Conseil communal en prend note.

L'Assemblée n'ayant plus de question, **M. Philippe Chassot** cède la parole à **M. Rodolphe Rimaz**, membre de la Commission financière pour la lecture des rapports de l'Organe de révision et de la Commission financière.

Rapport de la Fiduciaire Fidexpert SA Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Autigny, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates. Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de

Fribourg et à son règlement d'exécution et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit. Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi. D'autre part, nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de CHF 1'085.83 et au compte des investissements un excédent de dépenses de CHF 325'127.70.

Rapport de la commission financière

La révision des comptes communaux 2015 a été effectuée par la Fiduciaire Fidexpert SA Fribourg. Les membres de la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le mardi 29 mars 2016. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2015. Lors de notre révision, tous les postes ont été contrôlés, plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications qui ont été fournies par les Conseillers communaux, et ce, à l'entière satisfaction de la Commission financière. Le compte de fonctionnement 2015 se solde par un bénéfice de CHF 1'085.83 après amortissements supplémentaires et réserves. Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts par le Conseil a été suivie et que le résultat positif est dû aux rentrées fiscales supérieures aux prévisions. En ce qui concerne le compte d'investissement 2015, les montants engagés concernent les investissements en cours. En conclusion, nous remercions le Conseil communal ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2015. La Commission financière invite la présente Assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2015.

Approbation des comptes 2015

oui: 29 voix non: 0 voix abstention: 7 voix

Les comptes 2015 sont approuvés.

3. Approbation des modifications des statuts de l'AEGN

M. Yvan Sapin informe l'Assemblée que suite à la fusion des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz, devenues la Commune du Gibloux au 1er janvier 2016, l'AEGN doit procéder à la modification de ses statuts. Ceux-ci prévoient également un article précisant qu'en cas de fusion de deux ou plusieurs communes membres de l'Association, la commune nouvelle est substituée d'office aux communes fusionnées. Concernant la répartition des voix, chaque commune a droit à une voix par tranche de 1'000 équivalents-habitants, mais au minimum deux voix par commune (Autigny 746 équivalents-habitants), donc deux voix, ceci pour éviter qu'une grande commune devienne majoritaire.

L'Assemblée n'a pas de question.

Approbation des modifications des statuts de l'AEGN

oui: 34 voix non: 0 voix abstention: 2 voix

Les modifications des statuts de l'AEGN sont approuvées.

4. a. Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016

b. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017

Madame Dominique Haller Sobritz explique à l'Assemblée qu'au cours du 2ème semestre 2015, les deux comités directeurs du SOC et du SSSO ont débuté un travail de rédaction de statuts pour la nouvelle Association afin de regrouper les deux structures que sont le Service des Curatelles et le Service social. Celle-ci se nommera Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises (en abrégé, ARCOS). Le projet de cette nouvelle Association a été possible grâce à l'acceptation quasi unanime des délégués, ainsi que des Conseils communaux qu'ils représentent. Seule la commune de Matran a préféré renoncer au projet, en raison de sa bonne collaboration avec le Service des Curatelles de Villars-sur-Glâne. En effet, une condition impérative pour optimiser l'efficacité de cette nouvelle Association, était de participer aux deux structures. La dissolution du SSSO au 31 décembre 2016 et la création de ARCOS au 1er janvier 2017 sont donc soumis à l'approbation des Assemblées communales des comptes. Comme son nom l'indique, ARCOS permettra également à d'autres structures de nos communes, à but social, de rejoindre l'Association. Ce projet de statuts pour une seule association à buts multiples permettra de réaliser des économies de coûts généraux et de mettre à profit des synergies entre les curateurs et les assistants sociaux.

Questions:

M. Jacques Berset demande si une incidence financière est à prévoir pour les autres communes du fait que Matran quitte le Service social.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il faudra rembourser le capital de départ versé par Matran et une partie de la réserve constituée.

M. Jacques Berset souhaite savoir si des scénarios ont été réalisés pour connaître la différence des participations des autres communes.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que c'est difficile à prévoir. L'Association devrait pouvoir continuer à fonctionner sans Matran.

Mme Valérie Huguenot demande quelles sont les autres structures qui pourraient intégrer cette nouvelle association.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que l'on pourrait prévoir par exemple les accueils-extrascolaires et les crèches. La gestion des frais de fonctionnement serait attribuée à l'Association qui serait gérée par un seul Comité directeur, chaque structure gardant ses prérogatives.

M. Jacques Berset relève que l'on parle uniquement de curatelles.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que depuis le 1er janvier 2014 une nouvelle loi est entrée en vigueur. Le terme "tutelles" n'est plus utilisé. Désormais, on parle uniquement de "curatelles".

Vote de l'approbation de la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016

oui: 35 voix

non: 0 voix

abstention: 1 voix

La dissolution du Service Social de Sarine-Ouest est approuvée.

Vote de l'approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1er janvier 2017

oui: 34 voix

non: 0 voix

abstention: 2 voix

Les nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale sont approuvés.

5. Divers

Avant de passer la parole à l'Assemblée, **M. Philippe Chassot**, au nom de l'Exécutif, adresse ses sincères félicitations à sa boursière communale préférée. "Chère Chantal, ton emploi au sein de l'administration communale a débuté le 1er avril 1986. Je t'aurai côtoyé durant douze ans et je commence bien évidemment à te connaître. Aussi, je ne vais pas braquer sur toi les projecteurs trop longuement. Il faut cependant admettre que 30 ans de service au profit de nos administrés valaient bien une petite mention à l'Assemblée. Chère Chantal, l'Exécutif communal te dit un chaleureux merci pour l'important travail que tu accomplis consciencieusement. Nous te félicitons

chaleureusement à l'occasion de ce jubilé et te souhaitons plein succès et beaucoup de plaisir dans la poursuite de ton activité."

Questions:

M. Daniel Chablais remercie les Conseillers communaux, particulièrement ceux qui quittent l'Exécutif, ainsi que la secrétaire communale Sabine Barras, pour le travail qu'ils ont effectué durant cette législature et souhaite bon vent aux nouveaux locataires et tout de bon pour les cinq prochaines années.

L'Assemblée n'ayant plus de question, **M. Philippe Chassot** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement durant cette année 2015 et ces derniers mois de la législature 2011 - 2016 pour les efforts fournis, le travail constructif, la collégialité, l'entente et la bonne humeur qui ont régné lors des séances. Merci encore pour le soutien apporté durant cette dernière année et demie passée à la syndicature de notre chère Commune. Ses remerciements vont également à tout le personnel communal. Elles et ils accomplissent un travail important au quotidien et souvent dans l'ombre. Leur engagement et leur sérieux leur apportent un soutien inestimable. Ils contribuent grandement à l'atteinte de nos objectifs et nous permettent à toutes et tous de bénéficier de services de qualité. Et enfin, merci à vous, chères concitoyennes et concitoyens, pour votre confiance. Je vous souhaite un bel été et dans l'immédiat une bonne fin de soirée.

L'Assemblée communale est close à 21h05.

La secrétaire :

Le syndic:

Sabine Barras

Philippe Chassot